

RAPPORT DE JURY
CERTIFICATION COMPLÉMENTAIRE THÉÂTRE
SESSION 2020

L'examen de certification, dans l'académie de Lille, se déroule de la manière suivante : le candidat propose un exposé de 10 minutes, suivi d'un entretien de 20 minutes avec un jury. Le jury est présidé par l'IA-IPR en charge du dossier théâtre, accompagné d'un professeur des Universités et d'un enseignant de théâtre en option de spécialité. Les compétences sont évaluées conformément au texte officiel qui en fixe les modalités ([B.O. n°39 du 28/10/2004](#)).

Lors de cette session le jury était composé de :

- **M. Marc Fesneau**, IA-IPR de Lettres, en charge du dossier théâtre dans l'académie de Lille ;
- **M. Amos Fergombé**, professeur des Universités, Arts du spectacle, Master Humanités Numériques - Institut Sociétés et Humanités - Université Polytechnique Hauts-de-France ;
- **M. Philippe Cuomo**, professeur de Lettres et de théâtre, lycée Blaringhem de Béthune, chargé de mission.

Cette année, la session s'est déroulée en deux temps en raison du confinement du mois de mars. La deuxième journée a eu lieu au mois de septembre et non en mars. Les deux journées constituent cependant une seule et même session.

L'obtention de la certification complémentaire permet uniquement de légitimer des compétences reconnues dans le domaine théâtral. La présence d'une candidate professeure des écoles, pour la première fois, corrobore cet enjeu. Cependant, pour les professeurs de collège et de lycée, l'obtention favorise la possibilité de prétendre à dispenser un enseignement dans une option artistique de lycée ou une classe à horaires aménagés. Si l'obtention de la certification est une obligation pour prétendre à ce genre de poste, en aucun cas elle n'en donne le droit absolu. L'obtention d'un poste se déroule dans le cadre d'une procédure spécifique au niveau national ou au niveau académique.

L'exposé

L'exposé, limité à 10 minutes, doit être impérativement vivant et engagé même si le candidat peut bien entendu disposer de ses notes préparatoires. Ce moment permet avant tout de mettre au jour la motivation et la capacité du candidat à obtenir la certification complémentaire théâtre. Le jury entend découvrir les raisons et les ressorts qui ont présidé à cette candidature. Certains candidats ont, cette année, mal géré le temps imparti et ont dû être interrompus par le jury.

Le candidat est totalement libre. Jusqu'ici, aucune activité spécifique ne lui a été proposée. Il s'agit, pour le candidat, d'éviter un exposé purement descriptif qui consisterait à la simple évocation d'un parcours personnel, dans le domaine théâtral, ou professionnel, relatant la mise en place d'un projet au sein d'un établissement. Le candidat ne peut pas se permettre de répéter le contenu du dossier envoyé lors de la candidature. Les membres du jury ont préalablement lu le dossier, avec attention, et peuvent d'ailleurs le consulter, à loisir, durant l'entretien.

Cette première partie se fixe trois objectifs : exposer sa pratique et sa formation (initiale et continue), définir et clarifier sa vision du théâtre (sur les plans théorique et artistique) et de son enseignement, enfin tisser des liens avec la classe à travers la dimension pédagogique. La capacité à problématiser, au cours de l'exposé, est évaluée.

Le candidat doit être en mesure de proposer une problématique pour rendre compte de sa pratique personnelle, de son engagement et de sa réflexion.

Les exposés de cette année se sont moins souvent appuyés sur les dossiers transmis. Plus nombreux ont été les candidats qui ont tenté de problématiser leurs interventions en s'appuyant sur les précédents rapports. Le jury rappelle malgré tout qu'un des enjeux de l'exposé est bien de « définir et clarifier sa vision du théâtre et de son enseignement ». De nombreux candidats ne s'attachent pas à cette dimension essentielle.

De même, les candidats doivent faire émerger ce qui les a nourris et les a amenés à acquérir telle ou telle compétence. Malgré les rappels dans tous les rapports, les lectures d'ouvrages théoriques restent encore trop souvent insuffisantes, superficielles voire inexistantes. Le jury rappelle une fois de plus avec force qu'un candidat qui se présente à cet examen doit pouvoir faire montre d'une réflexion théorique suffisante sur l'histoire du théâtre ou les théories théâtrales notamment. Seuls les meilleurs candidats sont en capacité d'évoquer et d'analyser certains ouvrages. Tel est le principal manque des différents candidats incapables de citer le moindre ouvrage. Le jury recommande la lecture précise d'ouvrages d'universitaires ou d'artistes et non pas de vulgarisation. Une bibliographie indicative se trouve sur le site <http://eduscol.education.fr/theatre/se-former/bibliographie-1> . Les candidats futurs pourront se fixer un programme de lecture, envisagé comme un temps de formation personnel. Ces lectures ne seront pas nécessairement pléthoriques mais permettront la mise en place de connaissances actualisées, précises et opérationnelles. Lors de l'entretien, les futurs candidats doivent impérativement pouvoir évoquer ces lectures et en préciser clairement leurs enjeux.

L'entretien

Lors de l'entretien, le candidat est invité à répondre aux questions du jury qui s'appuie, dans son questionnement, sur le dossier et l'exposé proposés auparavant. Le jury part nécessairement de ces éléments et invite le candidat à préciser, développer, voire questionner son propos.

Les attentes du jury concernent les quatre champs de compétences suivants :

- champ des connaissances culturelles et scientifiques
- champ des programmes d'enseignement du lycée
- champ des pratiques pédagogiques
- champ des inscriptions culturelles, sociales et professionnelles de l'enseignement

La capacité du candidat à dialoguer, dans le cadre de l'ensemble de ces différents champs, a naturellement encore été valorisée cette année.

Cependant, lors de la session 2020, le jury a pu constater parfois les mêmes manques que lors des sessions précédentes :

- la difficulté – extrême parfois- de très nombreux candidats à mettre en œuvre, dans le cadre d'une démarche personnelle, une véritable appropriation progressive des connaissances théoriques nécessaires pour l'enseignement du théâtre ;
- une fréquentation souvent insuffisante de la création théâtrale contemporaine dans toute sa diversité qui ne saurait faire défaut ; un candidat ne peut pas se permettre de s'appuyer sur un parcours du spectateur remontant à ses années de formation ;
- un manque de connaissance de la diversité de la création contemporaine assorti de l'absence de prise en compte de l'extraordinaire offre des lieux de création présents dans la Région ;
- une certaine approximation voire une méconnaissance des contenus précis des programmes des enseignements de théâtre au lycée ;

- une réflexion trop souvent fragile sur les pratiques de classe, pas nécessairement d'ailleurs dans le cadre d'un enseignement de théâtre mais également dans le cadre de la classe « ordinaire » ;
- la difficulté voire l'incapacité à proposer une analyse de spectacle s'appuyant sur les signes de la représentation ;
- l'absence de réflexion dramaturgique chez certains candidats, réflexion qui devrait constituer toute approche pédagogique au sein de la classe.

Ces raisons expliquent l'échelonnement des notes.

Le jury invite les candidats ajournés à se représenter. Il les invite à repenser leurs interventions, parfaire leurs connaissances théoriques et fréquenter les lieux de création ou de diffusion du spectacle vivant. La réussite passe nécessairement par cette démarche active et réflexive. Certains candidats se représentant cette année avaient tenu compte des conseils et ont pu largement améliorer leurs prestations.

Les membres du jury :

Marc Fesneau, IA-IPR de Lettres, Académie de Lille

Amos Fergombé, professeur des Arts du spectacle, Université Polytechnique Hauts-de-France

Philippe Cuomo, professeur de théâtre, chargé de mission auprès de la CASEAT